



Commune de  
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 28 février 2024

**Préavis N° 01-2024 relatif au budget 2024 de  
l'Entente intercommunale de la taxe de  
séjour sur les résidences secondaires Riviera  
– Villeneuve (CITS)**

### EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 27 février 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 01-2024,  
où la commission chargée de son étude,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité ( 64 oui, 1 non et 2 abstentions ), les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- d'adopter le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS).

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 27 février 2024.

### LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Galante Forestier



La secrétaire suppléante

Céline Morier